

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 octobre 2007
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 17 octobre 2007, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Union européenne étant parmi ceux qui contribuent le plus aux activités de consolidation de la paix, je regrette que la présidence de l'Union n'ait pas été autorisée à participer au débat sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix concernant les travaux de sa première session, comme elle en avait fait la demande.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, qui rend compte de la position de l'Union européenne sur le rapport de la Commission de consolidation de la paix, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) João **Salgueiro**



**Annexe à la lettre datée du 17 octobre 2007 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Portugal auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Position de l'Union européenne sur le rapport
de la Commission de consolidation de la paix
concernant les travaux de sa première session
débattu au Conseil de sécurité**

La Turquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, l'Albanie et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que la République de Moldova, l'Ukraine, la Géorgie et l'Arménie, se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne estime que la Commission de consolidation de la paix est l'un des grands résultats de la réforme de l'ONU. Créé en vue de suppléer l'aide apportée par les organismes des Nations Unies aux pays qui sortent d'un conflit, ce nouvel organe consultatif a offert, avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, un cadre institutionnel novateur dans lequel les gouvernements intéressés, la communauté internationale et la société civile ont commencé à s'attaquer à certaines questions fondamentales en matière de consolidation de la paix. Cette avancée n'aurait pu être obtenue sans la détermination des précédents Présidents du Comité d'organisation de la Commission, de ses deux Vice-Présidents, et des deux Présidents des réunions en formation Sierra Leone et Burundi. Nous souhaiterions également féliciter S. E. M. Yukio Takasu de sa récente nomination à la présidence du Comité d'organisation, et lui exprimer tous nos vœux de réussite dans l'exécution de son mandat.

L'Union européenne considère, comme l'indiquent les rapports de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, que les efforts déployés pour consolider la paix et le développement doivent être fonction des besoins et des perspectives d'avenir des pays touchés eux-mêmes. L'expérience montre que la prise en main par ceux-ci du processus de consolidation de la paix et, à terme, d'instauration d'une paix durable, est la véritable clef du succès. L'expérience montre également que seul un processus de consolidation de la paix ouvert et non discriminatoire peut aboutir à la fixation de priorités communes à l'échelle du pays, à l'édification d'une nation, à l'adéquation de l'aide extérieure aux besoins réels et l'accomplissement constant des promesses par les actes. C'est pourquoi il est d'une importance capitale qu'y soient associées toutes les parties prenantes, y compris la société civile du pays concerné, le secteur privé, les pouvoirs publics, les ONG et les donateurs actuels et potentiels. Il est essentiel d'établir une concertation étroite entre le Siège de l'ONU et les acteurs nationaux pour déterminer quelles sont les questions à traiter en priorité, comme la bonne gouvernance, l'autonomisation des jeunes, la création d'emplois, la promotion et la défense des droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'état de droit et la réforme de la justice et du secteur de la sécurité.

* L'ex-République yougoslave de Macédoine continue à participer au processus de stabilisation et d'association.

Pour que les efforts de consolidation de la paix soient viables, il faudrait en assurer le suivi au moyen d'indicateurs stratégiques quantitatifs et qualitatifs, permettant d'évaluer les progrès accomplis au regard des objectifs convenus, de prendre des mesures lorsque la paix est menacée, de renforcer la cohérence des actions pluridimensionnelles et de surveiller le respect des engagements mutuels pris par les acteurs nationaux et internationaux.

Il est également urgent, pour permettre à la Commission de consolidation de la paix d'augmenter la valeur ajoutée de ses travaux et d'en optimiser la portée, d'en élargir le rayonnement sur le terrain en améliorant les stratégies de sensibilisation et de communication et en intensifiant les campagnes de promotion. En outre, nous pensons que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doit être doté des ressources qui lui permettront de continuer d'accompagner efficacement la croissance du volume de travail de la Commission.

L'Union européenne se félicite de la volonté dont la Commission de consolidation de la paix a fait preuve en Sierra Leone et au Burundi au cours de l'année écoulée.

Nous saluons la collaboration active des parties qui ont concouru à l'élaboration du cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, instrument que nous jugeons essentiel pour l'orientation des activités menées conjointement dans le domaine de la consolidation de la paix par le Gouvernement burundais, la Commission et leurs partenaires. Nous soulignons l'importance du mécanisme de suivi que le Burundi et la Commission sont en train de mettre au point afin de permettre l'établissement régulier d'un bilan d'exécution des activités de consolidation de la paix et de réalisation des objectifs.

Pour ce qui est de la Sierra Leone, nous estimons que la Commission de consolidation de la paix a contribué de façon appréciable à renforcer l'attention et le soutien financier accordés à ce pays par la communauté internationale et à faire avancer le processus global de consolidation de la paix. L'Union européenne demeure disposée à prêter son concours à la mise au point finale du pacte pour la Sierra Leone et des instruments de contrôle de l'application de celui-ci.

L'Union européenne est consciente de l'importance pour la consolidation de la paix d'un financement sûr et durable. Le Fonds spécial a pour mission fondamentale d'accorder aux pays un financement de démarrage pour les premiers efforts de relèvement; il est alimenté par les États membres de l'Union européenne, qui en est le donateur principal. Il importe de veiller à ce que de nouveaux pays aient accès à la qualité de bénéficiaire et à ce que la mobilisation des ressources soit plus efficace, de façon à atteindre l'objectif de financement de 250 millions de dollars et à combler le fossé qui sépare la guerre de la paix.

L'Union européenne considère le Fonds comme un catalyseur de l'aide aux efforts de consolidation de la paix, mais encore faut-il que les donateurs multilatéraux et bilatéraux apportent un financement à long terme. Le Fonds pour la consolidation de la paix ne devrait pas faire double emploi avec d'autres mécanismes existants. Son groupe consultatif peut jouer un rôle particulièrement utile en donnant des indications sur le bon usage des ressources.

Comme le reconnaissent les deux rapports, la distinction déterminante entre le Fonds pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix doit être expliquée aux parties concernées par le travail de consolidation dès le lancement de celui-ci. Nous devrions consacrer plus de temps à l'examen de la

relation entre la Commission et le Fonds, sous l'angle notamment de la séquence de leurs activités et des articulations à établir entre interventions d'urgence et stratégie à plus long terme.

L'Union européenne est satisfaite des travaux de la première session de la Commission de consolidation de la paix, tout en étant consciente des problèmes de taille qu'il reste à affronter. La Commission doit se montrer capable de véritablement servir les intérêts des pays auxquels elle s'intéresse. Il faut aussi instituer des méthodes de travail efficaces pour organiser ses relations avec les autres organes de l'ONU. Quant aux relations avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, elles devraient se renforcer et ces organes, surtout le Conseil de sécurité, tirer meilleur parti du rôle consultatif dévolu à la Commission. Aussi nous félicitons-nous du débat organisé aujourd'hui et de la possibilité d'y prendre part offerte à l'Union européenne.

La Commission de consolidation de la paix peut consacrer les travaux de sa deuxième session à de nouveaux pays. Au moins un État a déjà exprimé le souhait de figurer à son ordre du jour. La Commission devrait s'assurer de disposer des ressources humaines et des compétences nécessaires pour cela, et se souvenir des leçons du Burundi et de la Sierra Leone. Elle devrait également continuer de réfléchir à ce qui est le moment le plus opportun pour réduire sa collaboration avec un pays puis pour y mettre un terme.

L'Union européenne continuera de contribuer utilement aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, que nous sommes résolus à aider à améliorer sensiblement la situation dans les régions où elle s'investit. C'est pourquoi nous soulignons l'importance de l'invitation permanente à participer aux réunions de la Commission adressée à la Communauté européenne en sa qualité de donateur institutionnel, et nous réjouissons de l'accord de représentation finalement mis en œuvre, qui tient dûment compte de l'importance du concours apporté par l'Union européenne, en tant qu'acteur international, dans un certain nombre de pays et régions du monde sortant d'un conflit, notamment en matière de diplomatie, d'intervention militaire et de sécurité.
